



## EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1<sup>er</sup> juillet 1926

N° 115580

(Demande déposée: 25 septembre 1925, 18<sup>1</sup>/<sub>4</sub> h.)

Classé 101 d

## BREVET PRINCIPAL

TAVANNES WATCH Co. S. A., Tavannes (Suisse).

## Pompe pour textiles chimiques.

L'objet de l'invention est une pompe pour textiles chimiques, possédant un vase d'expansion pour régulariser le débit de la pompe.

Dans les pompes connues du genre ci-dessus défini et utilisées en particulier dans la fabrication de la soie artificielle pour refouler la viscose dans les filières, le vase d'expansion est rapporté au corps de la pompe, au moyen d'éléments d'assemblage rigides tels que, par exemple, des boulons, des vis, etc.

Un sérieux inconvénient de cette construction réside dans le fait que l'assemblage rigide peut provoquer l'explosion du vase d'expansion, si la pression régnant à l'intérieur de ce dernier devient trop élevée. En outre, les éléments d'assemblage rigides compliquent le nettoyage du vase d'expansion qui, dans ce but, doit être fréquemment détaché du corps de la pompe.

Les inconvénients signalés ci-dessus ont été évités dans la pompe qui fait l'objet de la présente invention, par ce que le vase d'expansion est fixé de façon amovible au corps de la pompe, au moyen d'un dispositif

de serrage élastique comportant deux étriers reliés l'un à l'autre, l'un de ces étriers étant destiné à être engagé dans une rainure prévue au sommet du vase d'expansion et à presser ce dernier contre le corps de la pompe, l'autre étant pivoté sur le corps de la pompe de manière qu'on puisse lui communiquer un mouvement de bascule provoquant le serrage respectivement le desserrage de l'étrier cité en premier lieu et partant du vase d'expansion.

Le dessin ci-joint montre, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention: c'est une pompe rotative à pistons.

La fig. 1 la représente en élévation de face;

La fig. 2 en est une élévation de côté présentant des parties en coupe.

Sur un bossage du corps 1 de la pompe est adapté le vase d'expansion 2, par l'intermédiaire d'une garniture d'étanchéité formée par une rondelle 3 en matière élastique.

Le vase d'expansion, en verre par exemple, communique avec l'intérieur de la pompe, à travers un canal 4; il est fixé de façon amovible au corps 1 de la pompe, au

moyen d'un dispositif de serrage élastique, semblable aux serre-bouchons des bouteilles à bière. Ce dispositif comporte deux étriers 5 et 6. Le premier est un étrier de serrage destiné à presser le vase d'expansion contre le corps de la pompe. A cet effet, il est engagé dans une rainure 7 prévue au sommet du vase d'expansion et relié, par chacune de ses branches, à une boucle 8 de l'étrier 6. Ce dernier est pivoté en 9 par ses branches sur le corps de la pompe, de manière qu'on puisse lui communiquer un mouvement de bascule provoquant le serrage respectivement le desserrage de l'étrier 5 et partant du vase d'expansion.

Lorsque l'étrier 6 est abaissé comme représenté au dessin, la fixation du vase d'expansion est assurée par le fait que la boucle 8 de l'étrier 6 se trouve au delà d'un plan médian du vase d'expansion, passant par le centre de pivotement de l'étrier 6. Toutefois, la fixation n'est pas d'une rigidité absolue, grâce à la garniture élastique 3 et à une certaine extensibilité qu'offrent les étriers 5 et 6.

On évite ainsi tout danger d'éclatement ou d'explosion du vase d'expansion lorsque la pression devient trop élevée à l'intérieur

de ce dernier, car le dispositif de serrage fonctionnera à la manière d'une soupape de sûreté dès que ladite pression a atteint un maximum déterminé.

Lorsqu'on soulève l'étrier 6, le desserrage de l'étrier 5 se produit et le vase d'expansion pourra être détaché du corps de la pompe.

#### REVENDICATION :

Pompe pour textiles chimiques, possédant un vase d'expansion pour régulariser le débit de la pompe, caractérisée en ce que le vase d'expansion est fixé de façon amovible au corps de la pompe, au moyen d'un dispositif de serrage élastique comportant deux étriers reliés l'un à l'autre, l'un de ces étriers étant destiné à être engagé dans une rainure prévue au sommet du vase d'expansion et à presser ce dernier contre le corps de la pompe, l'autre étant pivoté sur le corps de la pompe de manière qu'on puisse lui communiquer un mouvement de bascule provoquant le serrage respectivement le desserrage de l'étrier cité en premier lieu et partant du vase d'expansion.

TAVANNES WATCH Co. S. A.  
Mandataire: W. KOELLIKER, Bienne.



